



Informations sur les salaires minimums pour les employés de maison en Suisse

Les salaires minimums du contrat-type de travail Économie domestique (23 mars 2020) s'appliquent à partir d'un niveau d'emploi minimum de 5 heures par semaine en moyenne chez le même employeur. Sont exclus les employés en relation de formation et de stage, les personnes qui s'occupent principalement d'enfants (nourrices et baby-sitters) ainsi que les conjoints, les concubins et les partenaires enregistrés.

Salaire minimum Total brut Suisse (sauf Genève)

Employés non qualifiés sans expérience professionnelle :	CHF 19.20
Employé non qualifié ayant 4 ans d'expérience dans le domaine :	CHF 21.10
Formé EFZ ou 3 ans de formation professionnelle de base :	CHF 23.20
Formé EBA ou 2 ans de formation professionnelle de base :	CHF 21.10

Salaire minimum brut canton de Genève

Employés non qualifiés sans expérience professionnelle :	CHF 20.79
Employé non qualifié ayant 4 ans d'expérience dans le domaine :	CHF 22.30
Formé EFZ ou 3 ans de formation professionnelle de base :	CHF 24.55
Formé EBA ou 2 ans de formation professionnelle de base :	CHF 22.30

Nous recommandons de respecter les salaires minimums indiqués. Si, lors de contrôles effectués par les autorités cantonales, il est constaté que le salaire minimum n'est pas respecté, cela peut entraîner des conséquences juridiques. Si vous avez des questions ou des incertitudes concernant le salaire minimum, vous pouvez contacter l'équipe de support à [quitt](mailto:support@quitt.ch).